



(VAUCLUSE)

DECISION

REF: RS/
N° 000465

Tarif de la boutique du Musée d'Apt

Affiché le :

Vu, l'article Article L2122-22 le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu, la délibération du 2 avril 2008 portant délégation du Conseil Municipal au Maire

Considérant, l'intérêt communal représenté par la vente de produits par la boutique du musée d'Apt : cartes postales, catalogues d'exposition...

Considérant, la nécessité de mettre en place une tarification pour la vente de l'ouvrage « Sur la trace du Théâtre Antique d'Apt »

DECIDE

Article 1 et unique :

La mise en vente de l'ouvrage « Sur la trace du Théâtre Antique d'Apt », ouvrage collectif édité par la ville d'Apt en lien avec l'exposition urbaine de Xavier Boutin d'avril à juin 2012.

Tarif unitaire : 5 euros

Nombre d'ouvrages : 230 exemplaires

Fait à APT, le 23 avril 2012

LE MAIRE
M. Olivier CUREL



Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20120423-465-BF
Date de télétransmission : 26/04/2012
Date de réception préfecture : 26/04/2012